

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

SC7718

**CONSEIL EXECUTIF**

**Vingt et unième session ordinaire**

**9 – 13 juillet 2012**

**Addis-Abeba (Ethiopie)**

**EX.CL/745 (XXI)**  
**Original : Anglais**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PERMANENTE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL DE  
L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC-UA)**

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PERMANENTE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC-UA)**

### **INTRODUCTION**

1. Le Conseil se rappellera qu'à sa dix-septième session ordinaire tenue à Kampala en Ouganda en juillet 2010, il a adopté la Décision EX.CL/Dec.581(XVII) sur le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC). Par cette décision, le Conseil s'est félicité des progrès réalisés par l'ECOSOCC dans l'exécution de son mandat et a demandé à l'ECOSOCC et à la Commission de prendre d'autres mesures pour consolider ces efforts. Le Conseil a également demandé au Comité permanent de l'ECOSOCC, en tant qu'organe d'exécution, d'accélérer et d'appuyer les efforts visant à la mise en place de ses groupes sectoriels et de soumettre un rapport à la session ordinaire du Conseil de juin/juillet 2012. Le Conseil avait également demandé que des dispositions soient prises pour la tenue de l'élection à mi-parcours des membres du Bureau et du Comité permanent, ainsi que de l'élection des membres de l'Assemblée générale en 2012, conformément aux Statuts de l'ECOSOCC. La période qui a suivi le dernier rapport a été marquée par de sérieuses questions de gouvernance et la confusion dans la gestion institutionnelle, ce qui a eu pour conséquence le ralentissement du fonctionnement de l'ECOSOCC.

### **RÉUNIONS DU COMITÉ PERMANENT**

2. Le Comité permanent de l'ECOSOCC a tenu une réunion à Yaoundé au Cameroun les 8 et 9 avril 2011. L'objectif principal de la réunion était de préparer la session de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC.

3. Le Comité permanent a réexaminé les raisons de l'ajournement de la réunion de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, qui était prévue à Lilongwe au Malawi en décembre 2010 et a pris les dispositions nécessaires pour convoquer une autre réunion de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, conformément aux dispositions des articles 9 (4) et 10 (4) des Statuts de l'ECOSOCC relatives à la durée du mandat des membres du Bureau et du Comité permanent.

4. A l'issue de cette réunion, il a été décidé que la quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale se tiendra à Nairobi (Kenya) en septembre/octobre 2011.

5. La sixième réunion du Comité permanent était prévue à Trinité & Tobago du 29 au 31 mai 2011 et avait pour objectif d'associer pleinement la diaspora aux activités de l'ECOSOCC et à ses programmes. La réunion a eu lieu comme prévu mais la moitié des membres du Comité permanent étaient absents. Un des deux représentants de la diaspora, membre du Comité, qui était nôtre hôte, n'a pas pu prendre part à la réunion pour des raisons de santé. La réunion du Comité permanent de l'ECOSOCC de Trinidad a soulevé plusieurs questions liées à la gouvernance, dont certaines d'entre elles nécessitaient l'avis du Conseiller juridique et l'intervention de la haute hiérarchie du Secrétariat, à savoir le Cabinet du Président.

6. La septième session ordinaire du Comité permanent s'est tenue à Nairobi (Kenya) le 29 octobre 2011 avant la quatrième session de l'Assemblée générale. Cette réunion était

une réunion préparatoire de la session de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 10 (2) des Statuts de l'ECOSOCC. Le Comité a examiné le rapport du Président ainsi que les projets d'ordre du jour et de programme de travail. Le Comité permanent a par la suite soumis l'ordre du jour définitif à l'Assemblée générale, pour examen et adoption.

## **RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PERMANENTE**

7. La cérémonie officielle d'ouverture a eu lieu le 30 octobre 2011. Ont participé à cette cérémonie, une délégation du Gouvernement du Kenya conduite par S.E. Raila A. Odinga, Premier Ministre du Kenya, de hauts représentants diplomatiques, des membres de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC et la Commission de l'UA représentée par Dr. Jinmi Adisa, Directeur de CIDO.

8. Au cours de la réunion, les discussions ont porté sur trois questions importantes qui constituaient les principaux points de l'ordre du jour de la réunion : le rapport financier ; le budget et les finances de l'ECOSOCC : le Président a renvoyé cette question à CIDO qui est le Secrétariat de l'ECOSOCC chargé de la gestion des finances. Mais le Directeur de CIDO a fait savoir que la gestion du budget et des finances de l'ECOSOCC était la prérogative exclusive de la Commission de l'UA et ne devait donc pas être discutée par l'Assemblée générale de l'ECOSOCC. Par conséquent, CIDO n'avait pas de rapport financier à présenter à la réunion. Le Président a alors présenté deux lettres dans lesquelles il demandait un rapport financier et ce depuis le 27 novembre 2010.

9. L'Assemblée générale ayant insisté pour qu'un rapport financier soit présenté, le Secrétariat de l'ECOSOCC a demandé, séance tenante, au fonctionnaire des finances de l'UA à la réunion de présenter un rapport financier. Le fonctionnaire des finances a d'abord indiqué qu'il n'est pas officiellement mandaté de présenter un rapport financier à la réunion. Il a ensuite cité le Règlement financier de l'UA. Ni le fonctionnaire des finances de l'UA ni aucun représentant de CIDO n'était en mesure d'indiquer qui était en charge des affectations budgétaires, des achats, des décaissements et de l'exécution du budget de l'ECOSOCC.

10. Un rapport financier et d'audit complet de l'ECOSOCC a été demandé et doit être présenté au Comité permanent de l'ECOSOCC en juin 2012 au plus tard. S'agissant de l'épineuse question du budget et des finances de l'ECOSOCC, le Président a promis un programme amélioré en termes de rapport coût-efficacité, en soulignant que le processus budgétaire permettra de renforcer l'efficacité de l'ECOSOCC, d'identifier les priorités stratégiques, d'améliorer le processus budgétaire devant permettre d'allouer les ressources budgétaires nécessaires pour réaliser ces priorités et de mettre en place un système d'évaluation des performances par lequel les chefs des groupes sectoriels sont tenus responsables de la réalisation des priorités stratégiques.

11. Le point suivant à l'ordre du jour était la tenue de l'élection du président et de ses adjoints, des présidents des groupes sectoriels et des responsables des autres structures de l'ECOSOCC. L'Assemblée générale a été informée que la Commission de l'Union africaine a demandé à la Commission électorale nationale indépendante provisoire (IIEC) du Kenya d'organiser les élections de l'ECOSOCC. La Commission électorale a expliqué la procédure électorale et des noms ont été soumis au Secrétariat et deux candidats ont été retenus à savoir le Président sortant de l'ECOSOCC, M. Akere Muna et le Vice-président

sortant M. Hassan Sunmonu. Les deux candidats ont fait de brèves présentations avant le vote. A l'issue du vote, le Président sortant Akere Muna a obtenu 39 voix contre 32 pour M. Sunmonu. Les différentes régions ont également procédé à l'élection de leurs représentants au Comité de vérification des pouvoirs, conformément aux instruments juridiques de l'ECOSOCC.

**12.** La cérémonie de prestation de serment a été présidée par le Vice-président de la Commission de l'Union africaine, S.E. M. Erastus Mwencha (Kenya), en présence du représentant du Bureau du Conseiller juridique de la Commission de l'UA, M. Mando Bright, qui a fait prêter serment au candidat élu. Le Directeur du CIDO était absent, de même que tous les fonctionnaires du Secrétariat de l'ECOSOCC. Sur dix fonctionnaires du Secrétariat, un seul fonctionnaire de CIDO était présent.

**13.** Le Président a été le premier à prêter serment, suivi des quatre (4) vice-présidents et des dix (10) présidents des groupes sectoriels. Après la prestation de serment, l'Assemblée générale a poursuivi ses travaux. La seconde partie de la journée a été consacrée à une réunion du Comité permanent nouvellement mis en place.

**14.** Le processus de sélection des fonctionnaires de l'ECOSOCC a été parachevé par l'élection du Président du Comité de vérification des pouvoirs. Les membres du Comité de vérification des pouvoirs ont par la suite procédé à l'élection de leur président qui a ensuite été présenté au Comité permanent qui a approuvé sa nomination.

**15.** Les fonctionnaires élus de l'ECOSOCC sont les suivants :

#### **Bureau de l'ECOSOCC**

- M. Akere T. Muna, Président (Afrique centrale)
- M. Tarig Abdel Fatah, Vice-président (Afrique de l'Est)
- Mme Fatima Karadja-Zohra, Vice-présidente (Afrique du Nord)
- M. Abraham Boichoko Ditlhake, Vice-président (Afrique australe)
- Mme Mama Koite Dumbia, Vice-présidente (Afrique de l'Ouest)

#### **Présidents des groupes sectoriels de l'ECOSOCC :**

- Mme Rukia Subow, Paix et Sécurité
- M. Austin Muneku, Affaires politiques
- Mme Odette Gema Diloya, Affaires économiques
- M. Samuel Confidence Dotse, Économie rurale et Agriculture
- M. Steve Lalande, Commerce et Industrie
- M. Onesphore Nduwayo, Infrastructures et Énergie
- Dr Amany Asfour, Ressources humaines, Science et Technologie
- Mme Marta Cumbi, Affaires sociales et Santé
- Mme Salamata Traore, Genre
- M. Rashad Ahmed Abd El Latif, Programmes intersectoriels

#### **Comité de vérification des pouvoirs de l'ECOSOCC**

- Mme Salimata Porquet, Présidente

- M. Ondouah Abah Gabriel, Membre
- Mme Rozy Kheda, Membre
- M. Loamba Moke, Membre
- M. Stanley M'Hango, Membre
- Mme Aicha Barki, Membre

## RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

16. La réunion du Comité permanent, qui s'est tenue les 19 et 20 mai 2012 à Addis-Abeba, était la première réunion d'un organe de l'ECOSOCC depuis le renouvellement des organes de l'ECOSOCC en octobre 2011 au Kenya. Le calendrier des réunions du Bureau ou du Comité permanent a de nouveau fait ressortir les lacunes institutionnelles de l'ECOSOCC qui sont traitées plus loin dans le rapport. Les décisions et les résolutions de la réunion du Comité permanent tenue en mai sont les suivantes :

## DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS DU COMITÉ PERMANENT

17. Lors de sa 8<sup>ème</sup> réunion et, conformément à l'ordre du jour et au programme de travail, le Comité permanent a délibéré et décidé de ce qui suit :

### 1. Sur les Statuts et le Règlement intérieur

- i) Ayant pris note du rapport du Président du Sous-comité sur l'examen et l'amendement aux Statuts et Règlement intérieur de l'ECOSOCC ;
- ii) Ayant également pris note des difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ses tâches depuis sa création et reconnaissant l'urgente nécessité de finaliser les amendements à présenter avant la prochaine Assemblée générale,

### Le Comité permanent de l'ECOSOCC a décidé de ce qui suit :

- Revoir la composition du Sous-comité pour comprendre cinq membres, y compris le Secrétariat de l'ECOSOCC et le Bureau du Conseiller juridique de la Commission de l'UA ;
- les amendements aux Statuts doivent tenir compte des questions convenues de commun accord au cours des sessions de 2011 et de 2009 de l'Assemblée générale;
- Que le Sous-comité doit tenir, dans un délai de trois semaines, une réunion de deux jours pour élaborer des projets d'amendements exhaustifs aux Statuts de l'ECOSOCC ;
- les projets d'amendements doivent être distribués aux membres du Comité permanent, pour commentaires et observations, au bout de deux semaines après leur distribution ;

- l'Assemblée générale doit convoquer une session extraordinaire avant le Sommet de l'UA en juillet 2012 pour examiner et approuver les projets d'amendements ;
- les amendements doivent être soumis à l'UA, pour vérification et approbation, dans les plus brefs délais possibles;
- le Secrétariat de l'ECOSOCC doit veiller à ce que le Sous-comité bénéficie d'un appui solide tant administratif que financier pour faciliter ses réunions et ses activités dans le cadre de son mandat.

## **2. Sur le plan stratégique**

- i) Ayant pris note du rapport intérimaire sur l'élaboration du Plan stratégique de l'ECOSOCC présenté par le Président du Sous-comité ; et
- ii) Ayant également pris note des résolutions de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC 2011;
- iii) Ayant pris note en outre des difficultés rencontrées pour finaliser le Plan stratégique depuis la mise en place du Sous-comité ;

### **Le Comité permanent de l'ECOSOCC a décidé que:**

- Le Plan stratégique doit contenir les objectifs et des plans stratégiques à court, moyen et long terme;
- Les interventions à court terme doivent porter essentiellement sur un minimum de plans d'action, pour l'Assemblée générale;
- Les plans d'action à court terme devant être finalisés dans un délai de trois mois comprennent: l'élaboration du Règlement intérieur, les lignes directrices pour les groupes sectoriels et les programmes de travail prioritaires d'ici juillet 2012;
- Le Plan stratégique de 2012 - 2016 soit élaboré ;
- Les règles d'engagement et le code de conduite soit élaborés d'ici juillet 2012;

## **3. Sur le Comité de vérification des pouvoirs**

- Après la présentation du rapport intérimaire par le Président du Comité de vérification des pouvoirs, le Comité permanent a décidé de ce qui suit:
- Les calendriers des plans d'action déjà existants doivent être révisés pour tenir compte des réalités et priorités actuelles;
- Le Secrétariat doit s'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles pour la mise en œuvre des plans d'action et veiller à ce que le processus de consultation soit transparent et efficace ;

#### 4. Sur les décisions et résolutions générales

- Le Comité permanent approuve les recommandations du Président en tant que document de travail pour orienter l'examen des Statuts et du Règlement intérieur ;
- Les efforts déployés par le Président pour obtenir un soutien de la part du Gouvernement tchadien en vue de l'organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale ont été reconnus et appréciés. Le Comité permanent a chargé le Président de travailler, en collaboration avec le Secrétariat, pour voir en quoi consiste l'offre du Gouvernement tchadien de soutenir, par sa contribution, la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ECOSSOC et obtenir un financement pour les activités non prévues au budget et qui sont cependant des activités urgentes pour l'Organisation.

#### FUNCTIONNEMENT EFFECTIF DES GROUPES SECTORIELS

18. Comme indiqué précédemment, l'ECOSOCC s'est résolu à redoubler d'efforts en vue du fonctionnement effectif de ses groupes sectoriels étant donné que l'Assemblée générale de l'ECOSOCC avait déjà convenu d'un cadre d'adhésion à trois niveaux qui renforcerait le lien entre l'organe et la communauté de la société civile.

19. Le fonctionnement effectif des comités des groupes sectoriels est essentiel pour le fonctionnement du système de l'ECOSOCC car l'article 11 des Statuts les reconnaît en tant que mécanismes opérationnels clés de l'ECOSOCC pour fournir des conseils et apporter des contributions aux politiques et programmes de l'Union africaine.

20. Conformément aux dispositions de l'article 10 (1) des Statuts. Les présidents du Comité des groupes sectoriels ont été élus par la session de l'Assemblée générale, qui s'est tenue à Yaoundé en mai 2009 pour coordonner le travail de l'ECOSOCC. La réunion du Comité permanent, qui s'est tenue par la suite au Ghana en juillet 2009, a défini la structure du Comité des groupes sectoriels comme cadre à trois niveaux identifiés précédemment et a mis en place un Sous-comité chargé de fixer les modalités d'une coopération inter-organes et de proposer des règles d'engagement qui régiraient les relations entre les membres titulaires, les membres associés et les membres invités.

21. La structure des avis consultatifs, le processus de rétroactions d'initiation et l'évaluation de l'impact, l'harmonisation des procédures et les relations de travail avec d'autres unités de l'UA, auxquels s'ajoutent des questions relatives au caractère et au format standard de ces opinions ; qui les initie et à quel titre et comment seront-elles traitées. Il y avait également des questions relatives au fonctionnement interne des comités sectoriels. Le résultat attendu était un document-cadre approuvé par le Conseil exécutif pour veiller à la conformité et obtenir la collaboration d'autres structures de l'UA.

**22.** Malheureusement, le Sous-comité sur les lignes directrices opérationnelles n'a pas agi de manière efficace dans cet important domaine. En conséquence, l'efficacité des comités sectoriels a dû dépendre de la demande pressante de l'ensemble du système de l'UA ainsi que de l'intervention des chefs des groupes sectoriels. Des résultats concrets ont été néanmoins obtenus dans plusieurs domaines. Le Groupe sectoriel sur les questions de paix et sécurité a réussi à obtenir la Formule Livingstone sur le Mécanisme d'interaction entre le CPS et la société civile, qui sera coordonné par l'ECOSOCC.

**23.** Le Groupe sectoriel en charge des Affaires politiques comme prévu à l'article 11 (1) (b) est le mécanisme opérationnel clé de l'ECOSOCC. Il formule des avis et apporte sa contribution aux politiques et programmes de l'Union africaine sur la démocratie et le droit constitutionnel, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'état de droit, le partage de pouvoir, les institutions électorales, les affaires humanitaires et l'assistance d'urgence, le système judiciaire, notamment la justice de transition, etc.

### **ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE L'ECOSOCC**

**24.** En voulant faire démarrer trop vite l'ECOSOCC, conformément aux directives du Conseil exécutif de l'Union africaine, de nombreuses lacunes ont été constatées dans le fonctionnement de l'ECOSOCC. Toutefois, l'absence de certains instruments juridiques et l'apparition de plusieurs lacunes dans les arrangements institutionnels ont exposé l'ECOSOCC dans toute une série de controverses et d'appels constants au Conseiller juridique de la Commission. Des questions telles que les prérogatives du Bureau, les prérogatives du Comité permanent, les prérogatives du Comité de vérification des pouvoirs, les prérogatives du Secrétariat, ainsi que les arrangements financiers de l'ECOSOCC restent flous. Il est donc impératif que toutes ces questions soient examinées pour plus de clarté. La gestion de CIDO et de ses engagements parallèles vis-à-vis de la société civile et de la diaspora suscitent de vastes domaines de conflits d'intérêts.

### **SECRÉTARIAT DE L'ECOSOCC**

**25.** Le Conseil se rappellera de sa décision EX.CL/Dec. 633(XVIII), demandant à la Commission de continuer à assurer les services de secrétariat nécessaires à l'ECOSOCC, à travers un secrétariat qui lui est consacré au sein de la Direction CIDO. Cela n'a toujours pas été fait. L'Assemblée générale de l'ECOSOCC a noté que CIDO, qui doit servir de Secrétariat de l'ECOSOCC, a un mandat parallèle concernant les organisations de la société civile et la diaspora africaine. L'absence flagrante d'un secrétariat fonctionnel a été ressentie au cours des travaux de la Conférence, en particulier après les élections. Ce problème doit être résolu d'urgence en vue de la création d'un Secrétariat qui pourrait servir pleinement l'ECOSOCC comme c'est le cas pour toutes les autres structures auxquelles la Commission de l'UA fournit des services similaires. Ces graves questions de gouvernance doivent être traitées dans les plus brefs délais.

### **RESSOURCES FINANCIÈRES**

**26.** Le Président a fait une demande de financement externe à la Banque mondiale en appui aux activités de l'ECOSOCC pour le renforcement des capacités institutionnelles et le soutien aux programmes de l'ECOSOCC. L'Assemblée générale de l'ECOSOCC est consciente de l'accroissement des activités de l'ECOSOCC et de la nécessité d'accéder



aux ressources de l'ECOSSOC et de les utiliser, conformément aux règles et règlements de l'ECOSSOC et conformément au Règlement financier de l'Union africaine. A la suite de la proposition du Président, l'Assemblée générale a autorisé le Président et le Bureau à continuer de solliciter le financement des activités de l'ECOSOCC auprès de la Banque mondiale en vue d'obtenir un financement extrabudgétaire dans le strict respect du Règlement financier de l'UA. La Banque mondiale était en effet favorable aux démarches entreprises par le Président et elle avait entamé une procédure d'octroi d'un don de 8 millions \$ E.U. à l'Union africaine. Lorsque CIDO a été saisie de la question, elle a fait valoir que le COREP n'était pas très favorable à un prêt de la Banque mondiale (ce qui n'est pas exact), et a demandé que la procédure soit différée et lorsqu'elle a finalement voulu s'associer aux démarches, elle a insisté davantage sur le renforcement des capacités de CIDO. Le retard occasionné par CIDO a fait manquer une bonne occasion à l'ECOSOCC. Le Président et le Vice-président de la Banque mondiale qui étaient favorables à ce projet ont depuis quitté leurs postes respectifs et les hauts fonctionnaires qui étaient chargés de traiter la demande ont également changé de postes. Tout nouvel effort pour relancer le projet devrait se faire à travers la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique.

**27.** L'ECOSOCC a découvert cette année seulement que peu après l'élection de la première Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC, le Gouvernement français a accordé une somme de 270 000 euros (deux cent soixante-dix mille euros) pour financer des activités de l'ECOSOCC. Cet accord avait été dûment signé par la Commission de l'UA représentée par CIDO et un compte spécial pour ces fonds a été ouvert, dans lequel environ 349 740 \$ E.U. avaient été déposés. Deux prélèvements ont été effectués sur les fonds pour organiser deux réunions au Nigeria pour un montant total de 106 321 \$ E.U. Le solde actuel de ces fonds, autant que nous sachions, est de 243 419 \$ E.U. Après que des plaintes ont été émises par le Gouvernement français concernant le non-respect des exigences en matière d'établissement de rapport, CIDO a demandé que les fonds soient désormais utilisés pour des activités ne relevant pas de l'ECOSOCC, alors que les activités pour lesquelles les fonds ont été alloués à l'ECOSOCC ne sont toujours pas exécutées.

**28.** Le Comité permanent, à sa dernière réunion, a été informé que le COREP avait donné l'autorisation de réaffecter les fonds puisque l'ECOSOCC n'a pas été capable de les consommer. Les fonds ont été alloués pour les objectifs suivants énoncés dans le Protocole d'accord entre la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement français :

- 1) Améliorer et renforcer le cadre institutionnel par une révision des Statuts de l'ECOSOCC.
- 2) Établir les critères pour la participation de la diaspora aux activités de l'ECOSOCC de manière à organiser l'élection des 20 représentants de la diaspora à l'Assemblée générale de l'ECOSOCC afin qu'ils puissent participer pleinement à la construction de l'Union africaine.
- 3) Rendre opérationnel le Groupe sectoriel de l'ECOSOCC dont le rôle est de donner des avis et de contribuer à l'élaboration des politiques et programmes de l'Union.

- 4) Mobiliser les OSC en Afrique autour des activités et programmes de l'ECOSOCC et encourager les échanges afin que l'ECOSOCC puisse apporter efficacement sa contribution aux programmes de l'UA.

**29.** Nous invitons le COREP à autoriser le Bureau de l'ECOSOCC à prendre contact avec les représentants du Gouvernement français auprès de l'UA afin de pouvoir utiliser le solde de 243 419 \$ E.U. pour l'organisation d'une Assemblée générale en vue de réaliser les activités contenues dans le Protocole d'accord entre la Commission de l'UA et le Ministère des Affaires étrangères et européennes de la République française. La décision du Comité permanent prise à la réunion des 19 et 20 mai 2012, telle que mentionnée ci-dessus, demande la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire de l'ECOSOCC, devant se tenir au Tchad.

### **TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET**

**30.** En ce qui concerne les fonds, l'ECOSOCC ne peut prévoir d'utiliser que les fonds dont il a connaissance. N'étant pas au courant du financement français, l'ECOSOCC ne pouvait donc pas l'utiliser.

**31.** Un extrait du rapport de vérification pour la période de novembre 2009 à avril 2011, indique ce qui suit :

« Lors de l'examen du taux d'exécution du budget total de l'ECOSOCC pour l'exercice 2010, et un semestre de l'exercice 2011 (selon les états financiers), les éléments suivants ont été relevés :

- Pour l'exercice 2010, le budget total approuvé était de 1 531 500,00 \$ E.U. Les dépenses réelles pour cet exercice ont été de 902 733,50 \$ E.U. Le taux d'exécution des crédits a été d'environ 59 %, ce qui est faible.
- Le taux d'exécution des crédits au titre du premier semestre de l'exercice 2011 a été de 30 %, c'est dire que sur le budget total approuvé qui était de 1 608 075,00 \$E.U., les dépenses réelles étaient de 477 421,02 \$E.U., au 30 juin 2011. Ce taux d'exécution est également faible, car il est inférieur au taux attendu de 50 % d'exécution pour le semestre. »

**32.** Il convient de souligner que depuis l'élection de l'Assemblée générale permanente en 2008, aucune des structures organiques de l'ECOSOCC, à l'exception de CIDO, n'a reçu la visite d'un vérificateur (interne ou externe). Si l'on devait prendre en considération le fait que des crédits budgétaires importants ont été alloués aux différentes structures de l'ECOSOCC (par exemple 200 000,00 \$EU au Bureau du Président de 2008 à 2012), il est normal de s'attendre à ce que les vérificateurs prennent contact avec ces différentes structures pour comprendre le mécanisme de dépenses. L'ECOSOCC s'étonne de découvrir que pour l'exercice 2010 et le premier semestre de l'exercice 2011, un montant total de 1 194 093,49 \$E.U. a été enlevé à l'ECOSOCC parce qu'il n'avait pas été capable d'utiliser intégralement les crédits ouverts. Sur les 10 groupes sectoriels de l'ECOSOCC, seuls 2 ou 3 ont pu tenir une session. Tous les autres groupes sectoriels ont fait de leur mieux pour s'informer du mécanisme de financement qui leur permettra d'avoir accès aux crédits budgétaires qui leur ont été alloués; mais avec pour seul résultat de se retrouver face à un secrétariat (CIDO), qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher toute

dépense. Même aux appels pour la tenue de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ou pour les réunions de commissions ad hoc sur la révision des Statuts, le Plan stratégique, et le Règlement intérieur, CIDO répond toujours qu'« il n'y a pas de fonds disponibles ». N'est-ce pas paradoxal que l'ECOSOCC n'arrive pas à s'acquitter de son mandat par manque de fonds, et que le même ECOSOCC se trouve dans une situation où on lui enlève des fonds qu'il n'aurait pas utilisés. Peut-être que le fait de savoir ce à quoi ont servi les fonds non utilisés aidera l'ECOSOCC à l'avenir.

## **PROFIL INTERNATIONAL**

**33.** Malgré tout, le profil international de l'ECOSOCC a été nettement renforcé. Le cadre de l'UA-UE a été un cadre porteur qui a renforcé d'autres cadres de partenariat de l'UA. Le Président et les responsables de plusieurs groupes thématiques, en particulier ceux traitant des questions de paix et sécurité et des affaires politiques étaient invités à diverses rencontres internationales, qui ont contribué à faire avancer la cause de l'ECOSOCC. Le Président a également tenu une très importante séance de travail avec une délégation du Conseil économique et social de la Commission de l'Union européenne.

## **DIASPORA**

**34.** En ce qui concerne la diaspora, aucun cadre n'a encore été déterminé pour sa participation aux activités de l'ECOSOCC. En conséquence, les vingt postes électifs et le poste de vice-président réservé ne sont toujours pas pourvus. L'absence de la diaspora a été compensée par des arrangements spéciaux provisoires. L'élection des membres de la diaspora n'a pas eu lieu en raison des problèmes de gouvernance interne mentionnés plus haut. Il est regrettable que l'ECOSOCC n'ait pas pu capitaliser sur l'approche proactive et de la bonne volonté du Bureau de représentation de l'Union africaine à Washington DC (États-Unis).

**35.** En effet, rien ne justifie le fait que l'ECOSOCC n'ait pas du tout été impliqué dans la planification du Sommet de la diaspora qui vient de s'achever. Je n'ai même pas été invité au sommet, alors que tous les autres organes y ont été invités. Même si l'ECOSOCC était représenté par une autre structure, il n'en demeure pas moins que nous n'en avons pas été informés. Cela est d'autant plus difficile à comprendre qu'il ne faut pas oublier que l'ECOSOCC doit accueillir vingt membres de la diaspora dont l'un est censé être le vice-président du Conseil. Le sommet était une occasion en or pour participer au débat sur la participation de la diaspora aux activités de l'UA.

## **COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS**

**36.** Le travail du Comité de vérification des pouvoirs demeure une source d'inspiration. Nous avons pris note des premiers efforts de ce comité pour assurer l'élection des membres de l'Assemblée générale dans les États où cette élection ne s'était pas encore tenue. A la suite des décisions de la sixième session ordinaire qui s'est tenue à Trinidad et Tobago en mai 2009, le Comité de vérification des pouvoirs s'est à nouveau réuni à Alger (Algérie) au début de juillet 2009 pour commencer à planifier les prochaines élections à l'Assemblée générale en vue d'assurer sa mise en place en septembre 2012.

**37.** Le cadre qu'il présente ne sera crédible et opportun que s'il est appliqué avec succès. La réussite de l'organisation de l'élection à l'échelle régionale pour une Assemblée

générale permanente a été un succès pour l'Assemblée intérimaire de l'ECOSOCC présidée alors par le professeur Wangari Maathai. Le moins que l'actuelle Assemblée puisse faire c'est d'imiter cet exemple. Le travail du Comité de vérification des pouvoirs dans la planification de la prochaine Assemblée générale a été complété par les efforts du Sous-comité de l'Assemblée sur le Plan stratégique, qui s'est réuni à Abuja (Nigeria) en juillet 2011. Le rapport du Sous-comité sera également soumis à la Conférence par le Secrétariat.

38. Le retard dans la tenue des élections à mi-parcours et la nécessité d'achever la révision des statuts et de parachever le cadre juridique pourrait bien être un obstacle à l'exécution du calendrier de septembre.

## CONCLUSION

39. Le retard dans la tenue des élections à mi-parcours, le manque de clarté dans la gouvernance et arrangements institutionnels de l'ECOSOCC nécessitent une action urgente de la part du Comité des Représentants permanents et du Conseil exécutif.

40. Il est donc nécessaire de demander une vérification financière, conformément à la décision de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC. Il est également nécessaire de mettre en place un cadre d'audit institutionnel et de gouvernance sur le fonctionnement de l'ECOSOCC. Les résultats obtenus permettront un bon fonctionnement de la prochaine Assemblée.

41. En conséquence, l'ECOSOCC propose une résolution demandant ce qui suit :

***La Mise en place sous la direction du COREP, d'un comité qui serait chargé de :***

1. ***Superviser*** la vérification des comptes de l'ECOSOCC de 2008 à 2011, conformément à la décision de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, qui s'est tenue du 29 octobre au 2 novembre 2011 à Nairobi, et réitérée par le Comité permanent, à sa réunion du 19 au 20 mai 2012 à Addis-Abeba ;
2. ***Effectuer l'audit*** de la gouvernance et du cadre institutionnel;
3. ***Examiner*** le Règlement intérieur de l'ECOSOCC et les amendements aux Statuts présentés par les commissions compétentes de l'ECOSOCC avant de les soumettre au Conseil exécutif ;
4. ***Proposer*** des règles pour l'élection des membres de l'ECOSOCC ;
5. ***Désigner*** une autre structure de la Commission de l'UA comme secrétariat provisoire de l'ECOSOCC en attendant le rapport du Comité d'audit ; et
6. ***Autoriser*** le Bureau de l'ECOSOCC à prendre contact avec la Représentation française auprès de l'UA pour l'utilisation du solde du don français, conformément au Règlement financier, en vue de l'organisation de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ECOSSOC prévue au Tchad.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2012

# Report of the economic, social and cultural council of the Uunion (ECOSOCC)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4255>

*Downloaded from African Union Common Repository*